

DU NOUVEAU pour la collecte de vos déchets en 2024



ACTUALITÉS 2024



Dans les 67 communes péri-urbaines, les bacs gris et jaunes, c'est toutes les 2 semaines, en alternance.



Les jours de collecte changent.



La loi sur la gestion des biodéchets s'applique.



De nouvelles stations de tri sont déployées à Planoise.

**Continuons
les bons
gestes
de tri !**



Onze années de **redevance incitative** ont permis une **baisse de plus d'un tiers de la production de nos ordures ménagères résiduelles (-39%)**. Ces résultats, obtenus par l'effort de tous, nous permettent d'adapter le service de collecte aux comportements constatés : désormais une grande partie des usagers ne présentent plus leurs bacs gris toutes les semaines.

C'est pourquoi à partir du 29 janvier 2024, les fréquences de collecte s'harmonisent sur les communes péri-urbaines de Grand Besançon Métropole. La **collecte des déchets résiduels** y sera désormais **assurée toutes les deux semaines** en alternance avec la collecte des emballages recyclables. L'expérience des communes du territoire pour lesquelles ces fréquences de collecte sont déjà appliquées depuis 2019 nous conforte dans l'adoption par tous de ce nouveau rythme.

Janvier 2024, c'est aussi la date d'application de la loi sur les **biodéchets**. Il s'agit pour notre collectivité de proposer à ses habitants une solution pour écarter les déchets de cuisine des ordures ménagères, et ainsi poursuivre les efforts engagés sur les performances de tri. La communauté urbaine incite chaque habitant à **composter ses biodéchets**. Un partenariat efficace avec le SYBERT permet d'accompagner chacun vers les modalités de compostage liées à son mode de vie (individuel, collectif, urbain, péri-urbain...). Une petite partie du centre-ville, secteur incompatible avec le compostage, se verra cependant proposer une collecte de biodéchets mobile en mode doux.

Le tri des **déchets recyclables**, c'est aussi la poursuite de **l'installation de nouvelles stations de tri sur le quartier de Planoise**, en lieu et place des bacs à déchets recyclables. Engagée en 2021, la mise en place de ces points d'apport volontaire se poursuit. Tri plus qualitatif et espace de vie préservé constituent le fil rouge de ce déploiement à l'échelle du quartier.

Toutes ces améliorations soutiennent les **objectifs de réduction globale des déchets et de meilleure valorisation des déchets recyclables**. Toutefois, les erreurs de tri restent trop nombreuses et représentent un coût important pour nous tous ! Alors soyons vigilants sur la qualité de notre tri et appliquons strictement les consignes : **les recyclables bien en vrac et pas en sac, bien séparés et pas imbriqués ; favorisons le compostage**.

Anne VIGNOT
Présidente de Grand Besançon
Métropole et Maire de Besançon

Daniel HUOT
Vice-Président en charge de la gestion
des déchets
Maire de Mamirolle

Le service de collecte s'adapte aux habitudes de chacun...



À partir du 29 janvier 2024,
la collecte des ordures ménagères résiduelles
toutes les 2 semaines s'étendra à 20 nouvelles
communes de la communauté urbaine.

Centre-ville :
collecte 2 fois par
semaine

Besançon hors centre :
collecte 2 fois par
semaine

Communes
collectées toutes les
2 semaines depuis 2019

20 nouvelles communes
passent à la collecte
toutes les 2 semaines
dès le 29 janvier 2024



Dans les 20 nouvelles communes, les usagers ne présentaient leur bac gris qu'une fois toutes les 2 semaines.

Pour les résidents des 67 communes de la zone péri-urbaine du territoire, les collectes des bacs gris (ordures ménagères résiduelles) et des bacs jaunes (emballages recyclables), c'est toutes les 2 semaines le même jour en alternance (*suivre le calendrier de collecte*).



ASTUCE
Adaptez
le volume
des bacs à vos
besoins.



UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL MOINDRE !

La diminution des fréquences de collecte pour tous, c'est moins de déplacements de camions : moins de kilomètres, moins de carburant, moins de gaz à effet de serre (CO2).

...et vous propose de nouveaux dispositifs !

Une solution de tri des biodéchets pour tous

La loi prévoit que chaque collectivité propose une solution de tri à la source des biodéchets à tous les ménages de son territoire à compter de janvier 2024. Grand Besançon Métropole accompagné du SYBERT a choisi d'inviter tous les usagers à composter leurs déchets :

- composteur individuel chez soi,
- composteur collectif de pied d'immeubles,
- site de compostage de quartier ou de village (chalet de compostage ou composteur de quartier).

Le principe du compostage de proximité s'applique à tous, à l'exception d'une partie des résidents du centre-ville de Besançon. Sur ce secteur, le manque d'espace ne permet pas l'installation de composteurs. Une première expérimentation de collecte mobile des biodéchets en mode doux (à vélo) a débuté en 2022 sur le quartier Pasteur.

Ce principe de collecte des biodéchets en points d'apport volontaire mobiles à vélo sera étendu à compter du 15 janvier 2024 aux habitants du centre-ville ne pouvant bénéficier de la proximité d'un dispositif de compostage individuel ou de quartier.



ASTUCE

Des informations sur le compostage sont accessibles sur le site sybert.fr

(vente de composteurs individuels, solutions pour les habitations collectives, formation au compostage).

À PROPOS DU COMPOSTAGE

Le compostage de proximité c'est :

- moins de transport de déchets,
- moins de gaz à effet de serre,
- la production de compost pour entretenir la fertilité des sols,
- la réduction du poids des poubelles à déchets résiduels,
- une maîtrise des coûts de la redevance au profit de tous.

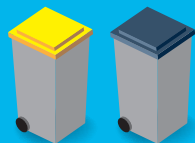


Planoise : des stations de tri à la place des bacs jaunes !

Fort du succès des stations de tri de nouvelles générations déployées au cœur de ville de Besançon, Grand Besançon Métropole investit dans l'installation de conteneurs pour les emballages recyclables à la place des bacs jaunes dans le quartier de Planoise. L'objectif : garantir un geste de tri efficace et améliorer le cadre de vie (moins de bacs à déchets dans les espaces privatifs et publics).

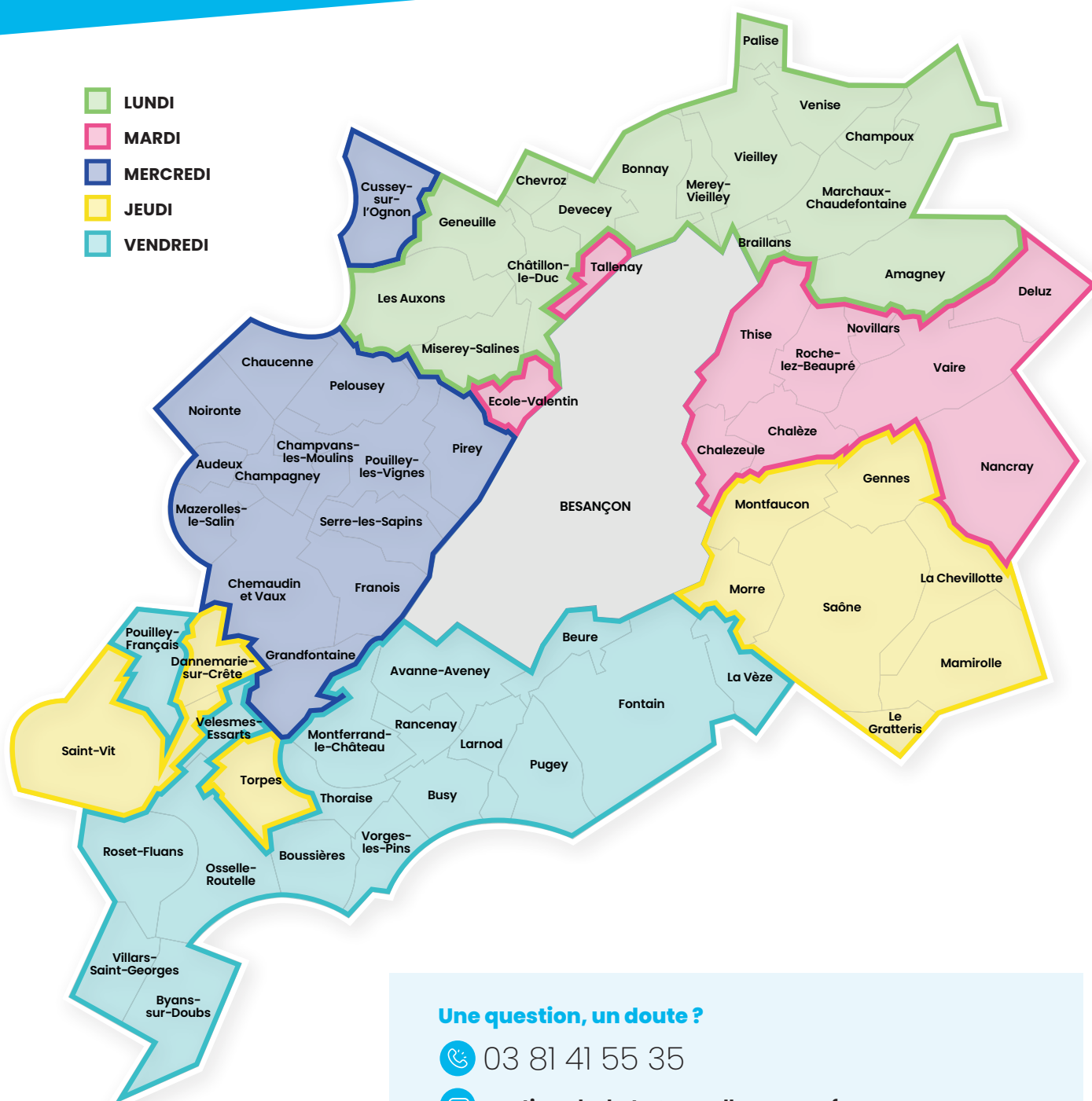
Pari réussi sur les stations tests implantées depuis 2021. Ainsi, le déploiement se poursuit sur l'ensemble du quartier.

Découvrez votre jour de collecte à partir du 29 janvier 2024



Les circuits de collecte sont redéfinis pour s'adapter au changement de rythme.

Votre jour de collecte va peut-être changer.



Une question, un doute ?

03 81 41 55 35

gestion-dechets@grandbesancon.fr

Direction Gestion des déchets

Accueil du public du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
94 avenue Clemenceau, 25000 Besançon